



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation des troubles psychosociaux des enfants et adolescents

Question écrite n° 9394

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, sur l'augmentation des troubles psychosociaux des enfants et adolescents. Une récente étude de la DREES en collaboration avec l'INSERM et le groupe EpiCov (étude n° 1271) a mis au jour les troubles psychosociaux rencontrés par la population des 3-17 ans à l'occasion de la crise sanitaire. Ainsi, entre mars 2020 et juillet 2021, 12 % des 3-17 ans ont consulté des professionnels pour des motifs psychologiques. « Au cours des 15 mois suivant le premier confinement, 12 % des garçons et 13 % des filles âgés de 3 à 17 ans ont recouru à un professionnel de santé pour un motif psychologique. Pour les garçons, 7 % consultaient également auparavant, c'était le cas de 6 % des filles », explique l'étude, qui ajoute que la tranche d'âge des filles de 15-17 ans atteintes de troubles anxio-dépressifs est en nette progression. De même, l'enquête Enabee (qui utilise pour sources les informations émanant des parents, enseignants et des enfants) montre « que 13 % des enfants en élémentaire présentent un trouble probable de santé mentale (trouble émotionnel probable, trouble oppositionnel probable ou trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité probable) ». Parmi les enfants de 6 à 11 ans, 5,6 % présentent un trouble émotionnel probable, contre 6,6 % présentant un trouble oppositionnel probable et 3,2 % présentant un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité probable. Mme la députée regrette que les décisions prises à l'occasion de la crise sanitaire n'aient pas davantage pris en compte l'état de la santé mentale des enfants, représentants de la France de demain. Elle regrette également que le Gouvernement ait abrogé le droit aux parents d'instruire leurs enfants à la maison, mesure qui permet aux jeunes élèves de ne pas souffrir de troubles anxieux dans le cadre de l'école (voir proposition de loi n° 253 du 20 septembre 2022). Elle lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour enrayer cette augmentation inquiétante des troubles anxieux de la jeune génération.

Texte de la réponse

En juin 2023, Santé publique France et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ont chacune publié les résultats de deux enquêtes distinctes portant sur la santé mentale des enfants, respectivement de 6 à 11 ans (Enquête NAtionale sur le Bien-Etre des Enfants, Enabee) et de 3 à 17 ans (Épidémiologie et Conditions de vie liées au Covid-19, EpiCov). Les résultats de ces deux enquêtes sont concordants et rejoignent ceux de la littérature scientifique internationale, notamment du Royaume-Uni en 2017. A noter que, si la crise sanitaire en lien avec l'épidémie de Covid-19 a mis en évidence le sujet de la santé mentale comme partie intégrante de la santé globale, le Gouvernement l'a inscrit de longue date comme priorité de sa politique de santé. Ainsi, dès juin 2018, et en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de santé, le Gouvernement a adopté une feuille de route santé mentale et psychiatrie organisée autour de trois axes : la prévention, le parcours de soins et l'insertion sociale. Forte déjà de 37 actions concrètes, elle a été encore enrichie en 2020 par des mesures complémentaires du Ségur de la santé, et en 2021 par les 30 mesures issues des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, avec de nombreuses actions ciblant les enfants et les jeunes. Au sein de cette feuille de route, la prévention du suicide figure en bonne place, en tant qu'enjeu majeur de santé publique et priorité pour le ministère de la santé et de la prévention. La stratégie

nationale de prévention du suicide est décrite dans le cadre de l'instruction du 10 septembre 2019, complétée par l'instruction du 6 juillet 2022. Son objectif consiste à mettre en œuvre de façon coordonnée dans les territoires un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide : maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide via le déploiement du dispositif Vigilans, formation d'intervenants en prévention du suicide, numéro national de prévention du suicide, le 3114, etc. Différents travaux en cours permettront de renforcer son volet « jeunes » : adaptation du protocole Vigilans pour le public mineurs par plusieurs centres porteurs du dispositif, programme de recherche visant à expérimenter une « Equipe en Ligne d'Intervention et d'Orientation pour les Adolescents et les jeunes adultes en Souffrance » (ELIOS) composée de web-cliniciens formés à la prévention du suicide intervenant directement sur les réseaux sociaux pour venir en aide aux jeunes en proie à des idées suicidaires, mise en place d'un tchat au 3114 afin d'en faciliter l'accès à ce public. Parmi les autres actions prioritaires du Gouvernement en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes, les principales sont : - la mise en œuvre de la stratégie multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022-2037, publiée en août 2022 et signée par neuf départements ministériels (dont l'Education nationale). Cette stratégie fixe un objectif générationnel : que les enfants nés en 2037 appartiennent à la première génération à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psycho-sociales. Elle définit pour les 15 prochaines années un cadre commun à tous les secteurs, incluant les étapes et les moyens à mobiliser, et prévoit une déclinaison opérationnelle au travers de feuilles de routes pour chaque secteur par période de 5 ans (à paraître d'ici fin 2023) ; - le remboursement par l'Assurance maladie d'une prestation d'accompagnement psychologique réalisée par un psychologue en ville. Ce dispositif, appelé MonSoutienPsy, s'adresse à toute la population dès l'âge de 3 ans, pour prendre en charge des troubles psychiques d'intensité légère à modérée, sur orientation médicale. - des campagnes de communication sur la santé mentale ciblant spécifiquement les jeunes. Afin de libérer la parole en matière de santé mentale et de lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques, Santé publique France a lancé en 2021 puis reconduit en 2022 une campagne de communication et d'information pour les jeunes de 11-17 ans (#JEnParleA) ; une action d'affichage a également été organisée au printemps 2022 au sein des établissements d'enseignement, en partenariat avec l'Education nationale et l'enseignement agricole. De nouvelles actions de communication en promotion de la santé mentale ciblant les jeunes auront lieu à la rentrée 2023 ; - le renforcement de l'offre en maisons des adolescents, avec l'objectif d'en implanter au minimum une par département ; - k Le déploiement du secourisme en santé mentale, notamment en milieu étudiant. Conçu sur le modèle des gestes qui sauvent, cette formation permet de repérer une personne en détresse psychologique, de lui apporter une première écoute et de l'orienter vers des ressources adaptées ; . enfin, les Assises de la santé de l'enfant et de la pédiatrie sont l'occasion d'une large concertation associant professionnels et usagers et donneront lieu à des annonces prochaines concernant la santé mentale des enfants et des jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9394

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Enfance](#)

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5704

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10732